

**ARRÊTÉ RECTORAL DU 17 MARS 2026 PORTANT COMPOSITION DU JURY DU
DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR (D.E.M.E.) - SESSION 2026**

La rectrice,

VU le code de l'éducation ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article D. 451-76 ;

VU le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur (D.E.M.E.) ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;

VU l'arrêté rectoral n° 2025-35 portant délégation de signature à la rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand ;

VU l'arrêté rectoral en date du 9 décembre 2025 portant ouverture des inscriptions au diplôme d'État de moniteur-éducateur (D.E.M.E.) - session 2026,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'appréciation des épreuves du D.E.M.E. pour la session 2026 est assurée par le jury ci-après désigné :

Président : Monsieur Éric FUENTES, IEN conseiller technique ESH de la rectrice.

Vice-Présidente : Madame Béatrice PIEROPAN, Responsable Pôle Formation/Certification, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes.

Membres du jury : Madame FRAISSANGE Marlène, technicienne de l'intervention sociale et familiale, fondation INFA d'AIGUILHE,
Madame MACHADO Charlotte, Formatrice GRETA Auvergne.

Article 2 : Madame la cheffe de division des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Signé

Virginie DUPONT